



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 11 mars 2021

Présidence : M. Nicola Cassetta

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 2/2021 du 18 janvier 2021 relatif à la fixation des indemnités et vacations de la Municipalité pour la législature 2021-2026,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de refuser le préavis amendé 2/2021.

Ainsi délibéré en séance du 11 mars 2021.

Le Président

Nicola Cassetta



La Secrétaire

Anita Cochard